



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires, et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Cette année, il y a eu une DM1 en mars, et la DM3 en octobre.

La CGT a voté l'avis du CESER sur la DM3

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER : CESER.PAYSDELALOIRE.FR)

La DM3 n'a **pas de conséquence significative sur les équilibres budgétaires.**

Les principales priorités de la Région qui sous-tendent la DM3 sont principalement :

- ⇒ Le soutien à la jeunesse (lycéens, étudiants, orientation) ;
- ⇒ Le renforcement de l'action en faveur de la transition écologique ;
- ⇒ Le soutien à l'économie et à l'emploi ;
- ⇒ Le renforcement de l'équilibre territorial ;
- ⇒ Le respect de la trajectoire financière et la préservation du cap budgétaire qu'elle avait fixée.

Le CESER note que si plusieurs priorités **ne trouveront leur traduction financière, au moins pour partie, qu'après 2019** :

- ⇒ c'est le cas du **soutien à la jeunesse** (lycéens, étudiants, orientation), qui sera abondé de 3,25 M€ sur la période 2020-2022.
- ⇒ c'est aussi le cas de l'action en faveur de la **transition écologique.**

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT partage globalement la teneur de l'avis, mais souhaite apporter toutefois quelques précisions.

Concernant la mise en œuvre du **plan régional d'accès à la santé 2017-2020**, la CGT considère qu'il est nécessaire d'évaluer de la manière la plus complète possible l'ensemble des besoins des Ligériens.

Le **rapport sur l'égalité femmes hommes** est intéressant, et les mesures annoncées par la Région témoignent d'un volontarisme certain. La CGT souligne toutefois que si l'on peut promouvoir **l'entreprenariat féminin**, ce n'est pas selon elle le marqueur prioritaire de l'égalité entre les sexes. Dit autrement, l'arbre ne doit pas cacher la forêt et alors que la grande majorité des femmes et des hommes n'ont pas vocation à être entrepreneurs, notamment par manque d'envie ou de possibilité financière, la promotion d'une « élite », avec tous les guillemets qu'il faut y mettre, interroge la CGT. L'égalité au travail doit toucher l'ensemble des travailleurs, et on est toujours loin du compte.

Rappelons à ce sujet que si les Pays de la Loire sont la première région en matière de temps partiel féminin, il faut bien distinguer, même lorsqu'il n'est pas imposé par l'entreprise, le temps partiel réellement choisi de celui qui est de fait imposé par l'absence de mode de garde des enfants ou la distance domicile travail. Dans ce cas, **dans la majorité des couples, c'est la femme qui est conduite à demander un temps partiel**, parce qu'elle gagne souvent un salaire inférieur à son conjoint, ou parce que les tâches familiales lui incombent principalement. La problématique de l'égalité doit donc être prise dans sa globalité. A situation égale, même corrigé du temps partiel, **l'écart de salaire entre femmes et hommes demeure de 13 %, d'après l'enquête citée dans le rapport de la région.**

Concernant les transports ferroviaires, la CGT note la baisse prévisible de la contribution régionale de près de 4 M€ du fait de non circulations de trains, en particulier suite aux grèves du printemps 2018. Elle souhaite que les fonds ainsi économisés soient réaffectés dans les transports collectifs. Elle note positivement l'étude sur l'opportunité de rouvrir la ligne **Cholet les Herbiers**, mais remarque aussi qu'alors qu'on parle de rouvrir cette ligne – probablement en ayant à l'esprit la proximité d'un parc d'attraction, on s'apprête à **défermer l'ouest de l'île de Nantes**, dans une agglomération en plein boom démographique, se privant de capacités pour le futur ! Au-delà de Cholet-Les Herbiers, la réouverture d'autres lignes s'avèrera nécessaire, notamment pour densifier les étoiles ferroviaires aux abords des agglomérations.

Au sujet des infrastructures, et même au risque d'être un peu « hors sujet », la CGT regrette que les infrastructures de transport soient exclues de la programmation du **prochain CPER**.

La CGT note le **risque de non-recouvrement de dettes de sept entreprises**, pour 1,5 M€. Elle aurait aimé avoir plus de précisions sur les raisons qui ont conduit les entreprises concernées à ne pas honorer leurs dettes.

Enfin, la CGT souligne l'effort de la Région pour améliorer la qualité de ses comptes.

A ce sujet, alors que la séparation ordonnateur comptable est un fondement de la gestion publique en France, la Direction Générale des Finances Publiques, avait proposé au printemps aux collectivités locales d'expérimenter des agences comptables. **Elle a dû rapidement constater l'échec de sa proposition.** Les collectivités ont bien vu qu'elles n'avaient rien à y gagner, si ce n'est un risque d'erreurs, et des frais de personnel supplémentaires. Seules trois d'entre elles, dont la Région Pays de la Loire, s'étaient portées candidates, ce qui a conduit le Ministère des Finances à retirer son projet. La CGT se félicite que cette candidature du Conseil Régional ait fait long feu.

La CGT remercie la rapporteure et l'ensemble des chargés d'étude du CESER pour ce travail, qu'elle votera.

QUELQUES ELEMENTS APPORTES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION « FINANCES » DE LA REGION :

La certification des comptes a des effets vertueux mais coûteux. Les Pays de la Loire sont la seule région de France à avoir entrepris la démarche, qu'elle assume. La Région bénéficie d'un soutien de Chambre Régionale des Comptes et de la Cour des Comptes. Cette démarche permet de détecter chez nous des erreurs de comptabilité qui existent aussi dans d'autres Régions.

Le pacte de ruralité est essentiel. La Région tient à ce que les petites communes bénéficient d'un soutien pour financer des petits projets. Beaucoup a été fait pour les intercommunalités, les communes avaient le sentiment de n'être pas bien traitées par rapport à ces dernières.

VOTES : L'avis a été adopté par 80 voix pour et 2 abstentions.